

**Avis d'intention de reconduire les intérêts à bail sur une association  
condominiale de propriété à bail  
(conformément à l'alinéa 174 (1) a) de la Loi de 1998 sur les condominiums)**

*Loi de 1998 sur les condominiums*

DESTINATAIRE : .....(nom de l'association condominiale), association  
condominiale n° .....(ci-après « l'Association »)

1. Les intérêts à bail sur les parties privatives de ..... (nom de l'association  
condominiale), association condominiale de propriété à bail n° ..... et les intérêts communs  
qui s'y rattachent (ces intérêts à bail et intérêts communs étant, ensemble, appelés ci-après  
« intérêts à bail ») arrivent à expiration le ..... (indiquer la date, qui doit être  
postérieure de cinq ans au moins à celle du présent avis).
2. Le bailleur, ..... (nom du bailleur), a l'intention de reconduire tous les intérêts  
à bail, aux mêmes conditions que celles qui les régissent à la date du présent avis, à  
l'exception des modifications énoncées ci-après :

Disposition de la déclaration  
avant la reconduction :

.....

*(p. ex., terme, loyer, etc.)*

Remplacée par ce qui suit  
au moment de la reconduction :

*(Nota : Selon le paragraphe 174 (2) de la Loi, les intérêts à bail reconduits doivent l'être  
pour un terme d'au moins 10 ans.)*

3. Toutes les autres dispositions régissant les intérêts à bail demeurent inchangées.
4. Les intérêts à bail sont reconduits, tel qu'énoncé ci-dessus, à moins que les propriétaires d'au  
moins 80 pour cent des parties privatives votent contre la reconduction au plus tard un an  
après que l'avis a été donné à l'Association.

Fait le .....2 .....

.....  
*(signature du bailleur)*

.....  
*(nom en caractères d'imprimerie)*

*(Dans le cas d'une société, apposer son sceau ou ajouter une déclaration portant que le  
signataire est autorisé à lier la société.)*